

Activité immobilière - Carte professionnelle - Modification

Les professions immobilières sont des activités règlementées. Elles sont gérées selon la loi Alur du 24 mars 2014 et de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet.

Le décret 2015-702 du 19 juin 2015, modifie la loi Hoguet et donne, à partir du 1er juillet 2015, la compétence de l'instruction et de la délivrance des documents officiels, à la Chambre de Commerce et d'industrie.

La carte professionnelle est délivrée au nom du titulaire (entreprise individuelle personne physique ou société personne morale).

Les activités concernées sont :

- Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion immobilière - Syndic - Marchand de listes - Prestations de services - Prestations Touristiques.

Avant toute démarche, il convient de vérifier quel est le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent pour l'activité envisagée et sa commune d'implantation.

Les étapes de la constitution de votre dossier :

Etape1 : Remplir la dernière version en vigueur de l'imprimé

L'imprimé cerfa n°15312* est disponible sur le site www.service-public-pro.fr

Il doit être dûment complété et signé, dans tous les cas de modification de situation.

Etape 2 : Réunir les pièces justificatives

POUR UNE MODIFICATION DE SITUATION

- Copie de la carte professionnelle lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture.
- **Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :**
 - o Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

La modification concerne :

- **Le changement de l'adresse de l'établissement principal, du siège social, la dénomination, la forme juridique, le changement du représentant légal, la modification des activités :**
 - o Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois mentionnant les modifications. Le Kbis doit comporter les activités correspondant aux seules mentions demandées.
 - o L'aptitude professionnelle en cas de changement de représentant légal
 - o Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant, **pour chacune des activités exercées ou** remplir le cadre 13 du formulaire de demande de carte relatif à la non détention de fonds, effets ou valeurs dans l'exercice de l'activité (*concerne exclusivement les activités de transaction et de marchand de listes*).
 - o L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte
 - o La copie de la pièce d'identité du nouveau représentant légal
- **Le changement de garant ou d'assureur :**
 - o Attestation de garantie financière*, mise à jour, délivrée par l'organisme garant, **pour chacune des activités exercées.**
 - o ou
 - o Attestation d'assurance*, mise à jour, couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle **mentionnant les activités exercées.**

- **Une déclaration de non détention de fonds** (*pour l'activité de transaction uniquement*) :
 - o Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs
- **Une déclaration de détention de fonds** :
 - o Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant, **pour chacun des activités exercées.**
 - o Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
- **Une déclaration d'avenant à la garantie financière** :
 - o Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant, **pour chacune des activités exercées.**
- **Une déclaration de changement de compte séquestre** :
 - o Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le compte séquestre avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
 - o Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant, **pour chacune des activités exercées.**

*** les attestations doivent porter la mention des activités concernées**

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.

Coût pour l'instruction et la délivrance de la carte :

- **68 euros** à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie (non soumis à la TVA)
- S'il s'agit de la modification des activités, de l'adresse ou du représentant légal :
- **160 euros** à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie (non soumis à la TVA)

ATTENTION toutes les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté.

DECLARATION N'ENTRAINANT PAS LA MODIFICATION DE LA CARTE

- Concerne un avenant à la garantie financière (hors montant de la garantie) ou l'assurance contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle :
 - o Copie de l'avenant
- Concerne la cessation de garantie financière :
 - o Restitution de la carte professionnelle
- Concerne la suspension, l'expiration ou la dénonciation du contrat d'assurance :
 - o Restitution de la carte professionnelle
- Concerne le changement du directeur de l'établissement principal ou du siège
 - o Les pièces de l'aptitude professionnelle, voir « pour une première demande »
 - o Copie d'une pièce d'identité

Etape 3 : Envoyer votre dossier à la CCI, **par courrier uniquement, auprès du CFE Compétent** (défini en fonction de votre activité et de votre lieu d'implantation)

Contact(s) :

- CCI NANTES ST NAZAIRE Formalités
Adresse : 16 quai E. Renaud - Centre des Salorges - CS 90517 44105 NANTES cedex 4
Telephone : 0240446000
e-Mail : agentimmo@nantesstnazaire.cci.fr
Site Web : www.nantesstnazaire.cci.fr

CCI Nantes St-Nazaire

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - M. info.clients@NantesStNazaire.cci.fr



Contact(s) :

- CCI VENDEE Formalités
Adresse : 16 rue Olivier de Clisson - CS 10049 85002 LA ROCHE SUR YON Cedex
Telephone : 02 51 45 32 22
e-Mail : agentimmo@vendee.cci.fr
Site Web : www.vendee.cci.fr

CCI Nantes St-Nazaire

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - M. info.clients@NantesStNazaire.cci.fr

nantesstnazaire.cci.fr

